



Communiqué de Presse

Envoyé spécial appelle à la République libanaise d'adhérer au traité anti-mines

Beyrouth, Bruxelles, Genève, le 4 octobre 2019 - Son Altesse Royale la Princesse Astrid de Belgique, en sa qualité d'Envoyée spéciale de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel (dite Convention d'Ottawa), vient de terminer sa visite de la République libanaise où elle a appelé ses dirigeants à continuer de prendre des mesures concrètes pour adhérer au principal instrument de désarmement humanitaire.

À la fin de 2018, lors d'une réunion officielle de la Convention à Genève, une délégation de la République libanaise a déclaré qu'elle continuait d'éliminer la contamination par les mines « avec le même esprit d'adhésion aux nobles causes du traité d'interdiction des mines » et qu'elle suit *de facto* les normes de la Convention car elle « n'a jamais produit ni exporté de mines antipersonnel, et n'a jamais utilisé ni stocké ou transporté de mines antipersonnel ». Faisant preuve de plus d'affinités avec la Convention, la délégation a indiqué que « le Gouvernement libanais étudie la possibilité d'adhérer au Traité d'Ottawa, et de grands progrès ont été accomplis dans ce sens ».

« En tant qu'envoyé spécial et le soutien énoncé clairement et clairement au but et à l'objectif de la Convention, j'ai été encouragé à visiter la République libanaise pour informer le Président et les dirigeants libanais que les États parties à la Convention se félicitaient et encourageaient ces signes d'ouverture » a déclaré son Altesse Royale, la princesse Astrid, qui participe depuis près de deux décennies aux travaux de la Convention. « C'est une opportunité pour le Liban de rejoindre une grande famille d'États parties qui représentent ensemble plus de 80% des États du monde et qui ont détruit ensemble plus de 52 millions de mines antipersonnel et nettoyé des millions de mètres carrés de terres autrefois dangereuses, sauvant d'innombrables vies et offrant l'accès aux terres pour une utilisation sûre », a rajouté l'envoyé spécial.

« Lors de ma rencontre avec le président, j'ai encouragé la République libanaise à participer aux travaux de la Convention, notamment en participant à la quatrième conférence d'examen avec des nouvelles positives concernant les mesures concrètes prises en vue de l'adhésion », a confié Son Altesse Royale.

À la mi-septembre, des représentants de la République libanaise ont assisté à une conférence mondiale sur l'assistance aux victimes des mines antipersonnel et autres restes explosifs de guerre et des droits des personnes handicapées. La délégation de Son Altesse Royale comprenait l'Ambassadeur de Belgique au Liban, S.E. Hubert Cooreman, et en sa qualité de Président de la Convention, la Norvège représentée par S.E. Leni Stenseth, Ambassadrice de Norvège au Liban.

La visite de Son Altesse Royale est parrainée par une Décision prise par le Conseil de l'Union européenne visant à soutenir les efforts ambitionnant à mettre en œuvre la Convention et à promouvoir ses normes auprès des États qui n'ont pas encore adhéré tels que la République libanaise. Les 164 États parties à la Convention se réuniront du 25 au 29 novembre à la Conférence d'examen d'Oslo sur un monde sans mines pour débattre des prochaines étapes de la mise en œuvre du traité. La République libanaise a été invitée à participer en tant qu'observateur.